

DELIBERATION N° 04/04**Du Conseil d'Administration du CCAS de Saint-Zacharie**

Concernant l'approbation du COMPTE ADMINISTRATIF 2022 du CCAS

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à 18 heures 30,

Le Conseil d'Administration du CCAS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques COULOMB, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11

Date de convocation du Conseil d'Administration du CCAS : le 3 avril 2023

Présents : Mmes ROYER Carole, PRATI Corinne, BOUHAFS Hayette, POZZI Monique, BROCHIER Christiane et MM. BOUTRY Marcel, PASCAL Paul, SOMA Jacques, BERTOLOTTI Jacques.Absent(e) (s) :Absent(e) (s) ayant donné procuration : M. COULOMB Jean-Jacques et Mme MORACCHINI EncarnacionAbsents : 2Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2022 ainsi que les documents qui s'y rattachent ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion dressé par le Receveur ;

Considérant que Le Président, Monsieur Jean-Jacques COULOMB, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2022, les finances du C.C.A.S. en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,


- Procède au règlement définitif du budget de l'exercice 2022, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

	Fonctionnement
Affectation 2021	+ 21 842,27
Recettes 2022	45 762,11
Dépenses 2022	56 794,55
	10 809,83

- Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et les crédits annulés.

Pour copie conforme,

La Vice-Présidente,



Carole ROYER

Le Secrétaire,



Marcel BOUTRY